

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, le 2 août 2021 à 19h00, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Mme Johanne Morissette, mairesse, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Lyne Bolduc et Sandra Girard
Messieurs les conseillers Pierrot Lessard et Michel Morin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Johanne Morissette, mairesse

185-08-21 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Mme Johanne Morissette, mairesse.

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et des séances extraordinaires du 16 juillet 2021 et du 26 juillet 2021*

4. ADMINISTRATION

- 4.1 *Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires pour le mois de juillet 2021*

5. RÉSOLUTIONS

- 5.1 *Renouvellement de l'entente des services aux sinistrés*
- 5.2 *Acceptation des travaux recommandés par la firme d'ingénierie MSH Services Conseils.*
- 5.3 *Travaux chemin Lac Miquet*
- 5.4 *Changement de la fréquence de vidange des conteneurs*
- 5.5 *Demande d'aide financière – Club Quad Saguenay*

6. COURRIER

- 6.1 *Lettre de remerciement – Association des propriétaires (de chalet) du Lac Rémi*
- 6.2 *Avis de non-renouvellement de Bail – Caisse populaire Desjardins*
- 6.3 *Programme TECQ 2019-2023 – Augmentation de l'enveloppe*
- 6.4 *Palmarès littéraire...des maires – Biblio du Saguenay Lac-Saint-Jean*

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1 *Rapport de la mairesse et suivi des dossiers de la MRC lac Saint-Jean-Est*
- 8.2 *Rapport du service incendie*

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

186-08-21 **3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 JUILLET 2021 ET DU 26 JUILLET 2021**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et des séances extraordinaires du 16 juillet 2021 et du 26 juillet 2021 soient adoptés tels que déposés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

4. ADMINISTRATION

187-08-21 **4.1. ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES POUR LE MOIS DE JUILLET 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR monsieur Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de cent douze mille six cent soixante-seize dollars et trente-sept sous (112 676.37\$)

La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de seize mille trois cent soixante-quinze dollars et quarante-deux sous (16 375.42\$)

Les salaires payés aux élus et aux employés au montant trente mille huit cent huit dollars et trente-quatre sous (30 808.34\$)

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total cent cinquante-neuf mille huit cent soixante dollars et treize sous (159 860.13\$).

Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 7068 à 7101 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

ACCÈS SOUDURE	192.59 \$
ASSOCIATION DIRECTEUR	258.69 \$
AREO-FEU	229.67 \$
MÉGABURO	1 169.58 \$
CAIN LAMARRE	120.72 \$
CAIN LAMARRE	1 871.24 \$
CAPTURE D'ANIMAUX NUISIBLES	494.97 \$
CINÉMA COMPLEXE ALMA	35.00 \$
CMP MAYER ÉQUIPEMENT INCENDIE	2 678.92 \$
COLLECTES CODERR	97.73 \$
DÉPANNEUR NOTRE-DAME	611.16 \$
ENTREPRISE FORTIN LABRECQUE	4 596.14 \$

EUROFINS ENVIRONNEX	187.98 \$
IMPRESSION THIBEAULT ET ASSOCIÉ	1 854.55 \$
PAQUERETTE FORTIN	235.84 \$
GRAVIER DONCKIN SIMARD	74 733.75 \$
GLS LOGISTICS CANADA LT	15.43 \$
PRODUCTION KILA	273.06 \$
LD PERFORMANCE	257.74 \$
PRODUITS LEPINE INC	184.78 \$
MARTIN MORISSETTE	70.00 \$
MECALAC	102.10 \$
MHS SERVICES-CONSEILS	2 115.54 \$
MRC LAC ST JEAN EST	7 655.63 \$
MYRIAM LESSARD	53.45 \$
NUTRINOR, DIVISION QUINCALLERIE	1 646.13 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	12.21 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	5 422.68 \$
RESTO-BAR LA PANACHE	282.55 \$
LES PÉTROLES R.L. INC	60.00 \$
SECUOR	19.53 \$
TRIUM MÉDIAS	279.39 \$
WSP CANADA INC.	4 749.62 \$
ZOO DE FALARDEAU	108.00 \$
** TOTAUX ** 34	<u>112 676.37</u>
<u>FOURNISSEURS</u>	<u>\$</u>

LISTE DES COMPTES PAYÉE PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

ALAIN GAUTHIER / 6986	400.00 \$
CINDY MALTAIS / 6987	108.92 \$
LA TROUPE, LES FOUS DU ROI / 6988	666.86 \$
ALAIN GAUTHIER / 6989	425.00 \$
ALAIN GAUTHIER DÉPLACEMENT / 6990	144.19 \$
MINISTÈRE DU REVENU QUEBEC / 6991	2 509.60 \$
CREDD / 6992	130.00 \$
GILLES BOUDREAU / 6993	175.00 \$
ALAIN GAUTHIER / 6994	500.00 \$
MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE / 6995	119.98 \$
PAQUERETTE FORTIN / 6996	298.21 \$
ALAIN GAUTHIER / 6997	450.00 \$
ALAIN GAUTHIER / 7066	450.00 \$
GILLES BOUDREAU / 7067	10 85.00 \$
HYDRO-QUEBEC / 8121	5 348.69 \$
BELL CANADA / 8221	52.50 \$
BELL CANADA / 8321	134.29 \$
BELL CANADA / 8421	59.95 \$
REVENU CANADA / 8521	1 814.23 \$
REVENU QUEBEC / 8621	305.79 \$
REVENU QUEBEC / 8721	59.90 \$
HYDRO-QUEBEC / 8821	239.64 \$
BELL CANADA - PUBLIC ACCESS / 8921	55.63 \$
HYDRO-QUEBEC / 8921	703.90 \$
VISA DESJARDINS / 9021	40.75 \$
HYDRO-QUEBEC / 9121	97.39 \$
<u>Totaux 26 Chèques</u>	<u>16 375.42 \$</u>

Comptes à payer :	112 676.37\$
Comptes payés	16 375.42\$
Total des salaires des employés et élus :	30 808.34\$

Grand Total : **159 860.13\$**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe certifiée, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

188-08-21 5.1. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DES SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge procède actuellement au suivi des ententes avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la municipalité de Lamarche expirera au mois de novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour l'année 2021 est de 170\$;

CONSIDÉRANT QU'à compter de l'année financière 2022-2023, la contribution annuelle sera majorée à 180\$ pour les municipalités de moins de 1 000 habitants;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin

ET RÉSOLU

QUE les élus.es de la municipalité de Lamarche acceptent le paiement de la contribution 2021.

QUE les élus.es de la municipalité de Lamarche acceptent de procéder au renouvellement de l'entente des services aux sinistrés pour les trois prochaines années de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

189-08-21 5.2. ACCEPTATION DES TRAVAUX RECOMMANDÉS PAR LA FIRME D'INGÉNIERIE MSH SERVICES-CONSEILS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche désirait prévoir l'organisation des travaux à réaliser sur les chemins de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme d'ingénierie MSH Services Conseils de réaliser une visite pour permettre la planification qui a été effectuée le 13 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE différents secteurs présentent des problématiques et que des priorités ont été établies;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Test-Air / Sans-Bornes pour effectuer l'inspection des conduites de la rue des Îles et rue Fortin;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE les élus.es de la municipalité de Lamarche acceptent la soumission de Test-Air/Sans Bornes totalisant 3 526.86\$ taxes incluses qui permettra l'inspection des conduites rue des Îles et rue Fortin;

QUE les élus.es de la municipalité de Lamarche acceptent de procéder à l'embauche d'une entreprise qui effectuera l'analyse de capacité de portée du pont de la rue des Îles (Pont du X).

QUE les élus.es de la municipalité de Lamarche acceptent de procéder à la stabilisation des talus et du ponceau du Quai, immédiatement après l'adresse civique du 71 Rang Caron, (M. Joseph Fortin), direction Dame Jeanne et Lac Miquet;

QUE les élus.es de la municipalité de Lamarche acceptent de procéder à l'asphaltage de la partie non asphaltée de la rue Fortin ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

190-08-21 **5.3 TRAVAUX CHEMINS LAC MIQUET**

CONSIDÉRANT QU'une visite du chemin Lac Miquet a permis de constater que sur une longueur de 110 mètres il faudrait débroussailler de chaque côté du chemin ;

CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire de procéder à du rechargement, du nivelage et du compactage pour la même section du chemin;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE les élus.es acceptent de procéder aux travaux suivants, selon les prix établis :

- Rechargement, nivelage et compactage = 6 000\$ plus les taxes
- Débroussaillage de chaque côté du chemin = 2 500\$ plus les taxes

QUE ce soit Entreprises Lachance/Graviers Donckin Simard qui effectue les travaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLES.ÈRES

** M. Michel Morin, conseiller, se retire de cette décision en signifiant son intérêt.*

191-08-21 **5.4. CHANGEMENT DE LA FRÉQUENCE DE VIDANGE DES CONTENEURS**

CONSIDÉRANT QU'en période estivale les conteneurs sont vidés seulement aux deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs émanent des odeurs nauséabondes rapidement puisque la chaleur est élevée et que les utilisateurs ne cessent de mettre des sacs même lorsqu'ils sont pleins, ce qui cause une accumulation de détritrus au sol;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte les frais de levées supplémentaires, au montant de 133.40\$ par mois pour une levée hebdomadaire, et ce pour la saison estivale, soit jusqu'en septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

192-08-21 5.5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB QUAD SAGUENAY

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club Quad Saguenay qui leur permettrait de faire le surfaçage du sentier que relie les municipalités de Lamarche et Bégin pendant la saison estivale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE les élus.es de la municipalité de Lamarche accordent un montant de 2 000\$ au Club Quad Saguenay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

6. COURRIER

6.1 Lettre de remerciement – Association des propriétaires (de chalet) du Lac Rémi

6.2 Avis de non-renouvellement de Bail – Caisse populaire Desjardins

6.3 Programme TECQ 2019-2023 – Augmentation de l'enveloppe

6.4 Palmarès littéraire...des maires – Biblio du Saguenay Lac-Saint-Jean

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1. Rapport de la Mairesse et suivi MRC Lac Saint-Jean Est

8.2. Rapport du service incendie

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Débuté à 19h15 et terminé à 19h31

193-08-21 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

QUE la séance soit levée. Il est 19h32.

Nous soussignées, Mme Johanne Morissette, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Madame Johanne Morissette, mairesse

Mme Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

